

DISCOURS

Présenté par Juan Beer, Vice-président de l'ASA
Evénement **Conférence de presse annuelle de l'ASA 2024**
Date 6 février 2024
Lieu Zurich

Miser sur nos points forts : Atteindre et maintenir l'assurabilité des risques majeurs

Seul le texte prononcé fait foi.

Madame, Monsieur,
Chères et chers collègues,

Le jury de la *Gesellschaft für deutsche Sprache* a désigné « Krisenmodus » comme mot de l'année 2023.

Si j'en crois les propos de Stefan Mäder en introduction, ce choix n'est pas surprenant, car depuis le début de la pandémie de coronavirus, le monde n'est pas seulement perçu comme étant en crise, il est réellement passé en « mode crise ».

Le réchauffement climatique et son lot de phénomènes naturels aux conséquences dramatiques, une guerre en Europe, une guerre au Proche-Orient, des tendances autocratiques qui émergent ici et là et remettent en cause l'avenir de la démocratie, des tensions entre la Chine et Taïwan, des tensions entre la Chine et les États-Unis, des questionnements sur l'orientation de l'UE et de l'Allemagne en leur qualité de moteurs historiques de l'Europe, des relations toujours ambiguës entre la Suisse et l'UE, l'immigration, les perturbations des routes commerciales, les incertitudes dans l'approvisionnement énergétique, l'influence croissante de la numérisation et de l'intelligence artificielle, la hausse des coûts de la santé ou les enjeux de la prévoyance vieillesse. Même si la liste était encore plus longue, ces réalités devraient suffire pour comprendre que le monde tel que nous le connaissons jusque-là est aujourd'hui confronté à des défis structurels majeurs.

Des défis qui génèrent chez nous tous un certain sentiment de vulnérabilité, voire des angoisses existentielles. La demande de réponses et de sécurité ne cesse de croître. Ainsi, il n'est pas surprenant que chacun et chacune au sein de la société ressentent de plus en plus le besoin de se décharger d'au moins une partie des répercussions de ces réalités. Pour retrouver un sentiment de sécurité – ou de tranquillité d'esprit.

Même si elle ne peut pas en couvrir tout le spectre, l'industrie de l'assurance estime qu'il relève de sa responsabilité d'apporter une contribution substantielle à l'accroissement de la résilience de la société et de l'économie et de transformer ainsi l'insécurité en sécurité et en processus planifiables.

En sa qualité de gestionnaire de communautés solidaires, le secteur de l'assurance doit assumer des missions essentielles, notamment l'amélioration de la compréhension et de la prise de conscience des risques, la prévention des risques, la prévisibilité des risques, le financement solidaire des risques, la prise en charge des risques et la fourniture de prestations proprement dite. Bien au delà de nos promesses financières et du sentiment de sécurité, le secteur de l'assurance est un promoteur important en matière d'investissements, d'échanges commerciaux aux niveaux local, régional et mondial et, par conséquent, de création et de préservation des emplois et des richesses.

En 1861, la population a subitement pris conscience du caractère dévastateur des grands incendies. Les deux tiers du chef-lieu du canton ont été détruits, et la moitié des habitants se sont retrouvés sans abri. Nombre d'assureurs suisses citent cette tragédie comme le véritable événement fondateur de l'idée de l'assurance.

Forts de l'attractivité de notre site, de nos compétences, de notre accès aux talents, de notre fiabilité et de notre crédibilité, nous avons élevé la Suisse, de manière assez remarquable, au rang de place reconnue mondialement par les assureurs et les réassureurs de renom. Il nous faut prendre soin de cette position privilégiée de notre place économique et de son accès aux talents et aux capitaux mondiaux, car elle s'avère décisive pour la résilience de la société et de l'économie face aux risques majeurs.

Des risques dont l'ampleur excède largement les possibilités de financement individuelles des particuliers et des entreprises. Des risques qui ont le pouvoir de mettre en péril la bonne marche de la société et de l'économie, et, par ricochet, la prospérité et la croissance. Des risques que nous nous efforçons de mieux cerner et appréhender afin de déterminer les conditions indispensables au bon fonctionnement des communautés solidaires de sorte que la solidarité puisse être organisée conformément aux règles de l'économie de marché et sans rien attendre de l'État.

Nous parlons d'événements dont la survenance est aléatoire, soudaine et imprévisible. À cela s'ajoutent le caractère évaluable et diversifiable de l'ampleur de l'événement. C'est là-dessus que repose le principe de l'assurance.

Par ailleurs, ces préceptes sont essentiels pour garantir en amont un financement durable et adapté aux risques, ainsi qu'un flux équitable des prestations vers les personnes effectivement lésées. Les crédits Covid nous ont montré à quel point des financements publics en aval et à peine contrôlables pouvaient susciter des convoitises. Sans parler des difficultés liées à leur remboursement, lequel semble soudain largement utopique. Il

en va autrement de la solidarité, de la transparence et de l'équité, et les modèles de gestion des risques majeurs ne doivent conduire ni à de mauvaises surprises ni à une charge financière pour les générations futures.

En leur qualité d'acteurs d'une place d'assurance d'envergure mondiale, les assureurs et réassureurs suisses sont habitués à rendre les risques majeurs assurables, à les prendre en charge et à les financer. Il s'agit par exemple, des risques qui nous frappent régulièrement en Suisse, comme les crues, les inondations, les tempêtes, les éboulements, les glissements de terrain, les avalanches ou les chutes de grêle. Autant de risques naturels auxquels nous sommes habitués et qui relèvent d'une assurance obligatoire.

Au début du 20^e siècle, ces risques étaient encore considérés comme inassurables dans notre pays, car seules les personnes directement menacées auraient adhéré au collectif d'assurés. En conséquence, les primes auraient été très élevées – de facto inabordables.

La création en 1936 du pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature marque le début de leur assurabilité. La société et l'économie peuvent désormais s'assurer elles-mêmes contre ces risques, c'est-à-dire selon les principes de l'économie de marché. Le nombre de personnes assurées s'est par la suite tellement étoffé sur l'ensemble du territoire suisse que la diversification – et avec elle, l'assurabilité – était dès lors acquise.

Le pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature est l'histoire d'une réussite impressionnante et l'expression de cette communauté solidaire organisée selon les principes de l'économie de marché. Il constitue définitivement un modèle du genre dont nous devrions nous inspirer pour élaborer des approches applicables à des scénarios de risques non encore résolus ou nouveaux.

Bien au delà des frontières suisses, le secteur de l'assurance est également un partenaire pour les risques auxquels sont exposés les investissements étrangers de nos entreprises actives à l'international. Les ouragans aux États-Unis, les typhons en Asie, les tremblements de terre au Japon ou en Californie n'en sont que quelques exemples. La faculté d'accompagner ces entreprises dans leurs projets d'expansion constitue une autre facette importante de la mission du secteur suisse de l'assurance. Nonobstant le fait que nous protégeons ces investissements et contribuons ainsi à la création d'emplois et à leur préservation, nous parvenons de la sorte à une certaine diversification des risques, laquelle nous fournit en retour l'assise financière nécessaire pour couvrir des risques purement suisses sur la durée. Un autre élément de la diversification des risques passe par la prise en charge de risques globaux sur le marché de la réassurance.

Or, ces dernières années, l'accélération de la numérisation et le recours à l'intelligence artificielle ont entraîné l'émergence de risques nouveaux et inconnus. Bien consciente que l'activité économique évolue de plus en plus de l'analogique vers le numérique, l'industrie de l'assurance s'est intéressée de près à l'assurabilité de cette nouvelle réalité. Nous avons collecté des données, développé des modèles de risques et transformé une partie

de ce qui était inassurable en risques calculables et assurables. Cela aussi fait partie des réalisations dont notre industrie doit être fière, même si elle est pleinement consciente que certains scénarios de cyberrisques requièrent de nouveaux modèles tels que les partenariats public-privé.

Une pénurie d'électricité ou le scénario déjà testé d'une pandémie relèvent de ces risques qui impliquent la définition de nouveaux modèles, comme justement des partenariats public-privé. L'augmentation de la résilience commence par un inventaire des capacités existantes des acteurs potentiels et des enseignements tirés du passé récent.

Cela m'amène à un autre risque majeur qui est actuellement sur toutes les lèvres en Suisse : les tremblements de terre !

Lors de la création du Pool pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature en 1936, ce risque n'a pas été inclus parmi les neuf éléments naturels. Pourtant, la situation initiale est fondamentalement similaire.

Comme nous venons de le voir, le risque sismique est aujourd'hui tout à fait assurable au niveau mondial. Premièrement, sa survenance est imprévisible et ne saurait être influencée. Deuxièmement, il est très facile à estimer, car les données disponibles sont excellentes, notamment grâce au nouveau modèle de risque sismique de l'EPF de Zurich. Et troisièmement, le risque est très facilement diversifiable au niveau mondial, puisque l'effet d'un tremblement de terre est limité localement.

En conséquence, de nombreuses offres d'assurance existent déjà sur le marché suisse aussi. Or, pour autant, le taux de pénétration de cette assurance demeure faible.

Cela s'explique probablement surtout par un manque de prise de conscience de ce risque. En effet, nous disposons d'une bonne vue d'ensemble de l'exposition à l'aléa sismique en Suisse. Ce dernier est élevé « uniquement » – entre guillemets – à Bâle, en Valais et dans les Grisons. Toutefois, le risque de dommages substantiels est également significatif dans les villes du Plateau. C'est ce qui ressort tout particulièrement du nouveau modèle de risque sismique de l'EPF Zurich. Le risque financier lié à un tremblement de terre est ainsi loin d'être négligeable à l'échelle de la Suisse. Il est donc indéniable qu'une augmentation de la couverture contre ce risque s'impose d'urgence.

S'inspirant du principe de l'assurance obligatoire pour les dommages dus aux forces de la nature, il semblerait logique de s'orienter d'abord vers une obligation d'assurance pour stimuler la pénétration de ce produit. À la rigueur, il pourrait aussi être intégré comme risque naturel supplémentaire dans l'assurance éprouvée des dommages naturels. Il suffirait de prédéfinir un plafond en la matière. En effet, l'exposition aux risques naturels relevant aujourd'hui de l'obligation d'assurance diffère sensiblement d'une région à l'autre.

Toutefois, au lieu de nous appuyer sur nos points forts, il est question d'en confier l'entière responsabilité à l'État. Il ne s'agit pas de réclamer des conditions d'exercice qui favorisent l'assurabilité des risques sismiques. Il s'agit d'introduire un instrument officiel. Le système d'engagement conditionnel.

Comme son nom l'indique, celui-ci ne consiste nullement en une assurance. Au lieu d'une assurance prévisionnelle, une taxe est prélevée uniquement en cas de catastrophe afin de financer la reconstruction des bâtiments ; c'est l'État qui est chargé de la coordination de ce financement. Il s'agit donc d'un impôt a posteriori, levé juste au moment où la situation financière individuelle des particuliers et des PME est de toute façon déjà tendue du fait de cette catastrophe.

Par ailleurs, le concept d'engagement conditionnel porte uniquement sur les bâtiments et ne tient pas compte des risques qui menacent nos PME, essentiellement, à savoir ceux liés aux machines, aux installations et aux pertes d'exploitation. Cette taxe constitue en conséquence un impôt supplémentaire perçu a posteriori et qui ne s'applique pas au spectre des risques dans son intégralité.

Un *Swiss finish* organisé par l'État pour un risque qui est tout à fait assurable à l'échelle mondiale. Au lieu de s'appuyer sur le système de l'industrie de l'assurance, qui connaît parfaitement le risque au niveau international et dont les mécanismes sont bien rodés en cas de sinistre, il est question aujourd'hui de mettre en place un second système sous l'égide des pouvoirs publics. Sans spécialisation, sans prise en considération du spectre complet des risques auxquels nos PME sont exposées et selon le principe du recouvrement a posteriori des fonds – il s'agit bel et bien d'une taxe parafiscale. Le scénario de fonds qui ne seront sans doute jamais recouverts et de nouvelles charges financières pour les générations futures apparaît ici aussi fort plausible.

Oui, Mesdames et Messieurs, la gestion des risques majeurs connus requiert anticipation, préparation et prévoyance. Divers exemples attestent que le secteur de l'assurance est en mesure de fournir des solutions efficaces et efficientes. Les systèmes entièrement organisés par l'État et fondés sur le principe du recouvrement a posteriori – comme l'engagement conditionnel en cas de tremblement de terre – ne doivent être envisagés qu'à défaut d'autres options proposées par le secteur privé. Même si la pandémie est déjà presque oubliée, nous devons en tirer les leçons.

Le secteur de l'assurance est prêt à apporter sa contribution et à prendre en charge des scénarios de risques majeurs dans le cadre des capitaux existants au niveau mondial pour le transfert des risques. Certains des risques majeurs mentionnés aujourd'hui impliquent toutefois dialogue et coopération entre le secteur de l'assurance et les pouvoirs publics. En effet, aucun des acteurs ne saurait fournir de solutions durables en restant isolé. Il s'agit de conjuguer nos forces et nos talents afin d'améliorer ensemble la résilience de la société et de l'économie. En la matière, il convient de mettre l'accent sur la préparation, la prévention, le capital et les processus.

Le principe de base doit être : préfinancement, solidarité, transparence et équité, car, comme nous l'avons mentionné, la gestion de ces risques majeurs ne doit conduire ni à de mauvaises surprises ni à une charge financière pour les générations futures.

Le système éprouvé des trois piliers de la prévoyance vieillesse nous montre bien qu'une telle interaction entre l'État et le secteur privé est tout à fait possible. Pourquoi pas pour les risques majeurs ? Uniquement pour le bien de la société et de l'économie et en dehors de toute idéologie politique. C'est exactement ce que la Suisse doit défendre et c'est exactement ce que la population suisse est en droit d'attendre de nous !

Merci !